

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1283/SG/FP mrttant à la disposition du Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales un médecin commandant du Service de Santé des armées.

n° 1283/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
16 août 1969

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1968

Date du numéro
25 août 1968

TEXTE INTÉGRAL

D. Michel Bourges, médecin-commandant du Service de Santé des armées, est, pour compter du 31 juillet 1968, date de son arrivée au Territoire, mis à la disposition du Ministre de " la Santé publique et des Affaires sociales pour servir en qualité de chef des services chirurgicaux à l'hôpital Peltier, en remplacement du médecin-colonel Charpin, rapatrié.